



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CHS-CT DU 8 DECEMBRE 2020
Déclaration liminaire

Pour 2021, 1800 suppressions d'emplois sont annoncées à la DGFIP Voilà la triste réalité du contrat d'objectif et de moyens tant vanté par le Directeur Général ! S'attaquer ainsi à notre administration, alors que ses agents sont à la manoeuvre pour soutenir l'économie et accompagner les usagers est un non sens !

Manifestement, le quoi qu'il en coûte répété à l'envie se décline par le coûte que coûte quand il s'agit de saigner les effectifs de la DGFIP!

Pour couronner le tout, dans ce nouveau confinement qui n'en est pas vraiment un, la DGFIP met les bouchées doubles sur les réformes, en programmant des fermetures et des déménagements de services, le tout sur fond de crise sanitaire.

Alors que la priorité devrait être de se concentrer sur la protection des agents, **F.O.- DGFIP** dénonce ce passage en force ! Si l'on excepte les encouragements au télétravail dans une récente vidéo du Directeur Général, les agents doivent tout faire et encore davantage, comme s'il ne se passait rien ! Les remercier pour leur niveau d'engagement est une chose, mais stopper le grand chamboule tout, il n'en est pas question, circulez il n'y a rien à voir !

Pour **F.O.- DGFIP**, le NRP et les suppressions d'emplois sont liées dans le cadre d'un processus d'industrialisation et de massification des tâches, nous exigeons le RETRAIT du NRP et l'arrêt des suppressions d'emplois. !

A l'instar des avis donnés par les acteurs de prévention, **F.O.- DGFIP** maintient que les restructurations en cours comportent des effets délétères sur la santé des agents contraints à des mobilités géographiques et/ou fonctionnelles.

Augmenter les temps de trajets entre le domicile et le lieu de travail entraîne de la fatigue supplémentaire et expose à des risques routiers non négligeables.

Apprendre un nouveaux métier, suivre des formations lourdes, sont autant de contraintes qui peuvent représenter une charge mentale importante avec des problématiques d'adaptation aux changements, notamment pour les collègues les plus âgés.

Pour **F.O.- DGFIP**, les effets délétères du NRP risquent fort de se décliner également sur les pratiques managériales futures, le « livret manager » remis dernièrement aux cadres de la DGFIP est édifiant !

Ce document nauséabond au possible et les concepts qu'il véhicule, ont d'ailleurs été pointés du doigt lors du procès de France-Telecom. Ainsi les cadres de proximité y sont évalués selon leur capacité à faire passer la « transformation » auprès de leurs équipes et s'ils n'y arrivent pas, ils sont considérés comme de mauvais « coachs » !!

Quant aux agents, ils ne sont pas oubliés puisqu'ils sont classés en 3 catégories : les « alliés », les « opposants », et les « passifs, hésitants »....

Pour **F.O.- DGFIP**, cette odieuse opération doit être abandonnée tout comme le NRP, projet technocratique et anxiogène !. Nous dénonçons aussi les projets immobiliers en cours, dont certains consistent à concentrer des services et des agents coûte que coûte, quitte à bousculer l'existant !!

Dans le même temps, la vie des agents dans les services continue et force est de constater qu'elle est de plus en plus pénible....**F.O.- DGFIP** s'insurge à nouveau face aux dysfonctionnements récurrents des applications informatiques qui désorganisent le quotidien des collègues confrontés aussi à l'agacement des usagers..

Il est inacceptable que les agents en première ligne subissent les conséquences d'un schéma informatique au bout du rouleau en raison d'un sous investissement chronique depuis tant d'années !! Si le Directeur Général indique souhaiter moderniser les systèmes d'information de la DGFIP, son insistance à mettre en avant l'intelligence artificielle et la numérisation ne peut que nous rendre dubitatif quant à la déclinaison concrète de ses objectifs...

Concernant le sujet du télétravail, **F.O.- DGFIP** rappelle sa position, à savoir qu'en cette période de confinement et de crise sanitaire il doit être privilégié dans le but de limiter la propagation du virus. Pour **F.O.- DGFIP**, le télétravail doit relever d'un accord entre l'agent et son employeur et cette organisation ne doit pas se faire sous la contrainte.

Avec notre Confédération **FO** et nos Fédérations des Fonctionnaires et des Finances, nous continuerons de porter à l'échelon pertinent, l'ensemble de nos revendications et notamment celles en lien avec la prise en charge des frais engagés par les télétravailleurs. !

Pour conclure, **F.O.- DGFIP** dénonce à nouveau les dispositions de la loi dite de transformation de la Fonction Publique qui, elle-même, vise à transposer les ordonnances Macron sur le Code du travail à la Fonction Publique.

La parution récente du décret relatif à la suppression des CHS-CT et à la mise en place des comités sociaux d'administration acte la diminution du nombre de représentants des personnels et confirme donc toutes nos craintes.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, il faut poursuivre le combat contre le NRP mais aussi contre la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction Publique, pour défendre les emplois statutaires et l'existence même du Statut général des fonctionnaires.

